

VILLE DE COULOUNIEIX-CHAMIERS

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 2016/2019

SOMMAIRE

Préambule

- I- **Rappel des orientations politiques : Coulounieix-Chamiers une vraie politique Enfance/Jeunesse**
- II- **Des intentions éducatives au service de la population enfance/jeunesse**
- III- **Objectifs :**
 - **Objectifs généraux**
 - **Objectifs opérationnels**
 - **Objectifs pédagogiques**
- IV- **Organisation des différents temps de l'enfant et du jeune : une continuité éducative complémentaire de l'école**
 - **Actions municipales**

- Périscolaire : tous les temps autour de l'école
 - *Le matin avant l'école*
 - *Pause méridienne : repas*
 - *TAP*
 - *Le soir après l'école*
 - *Le mercredi après-midi*
- Extra-scolaire : tous les temps en dehors de l'école (vacances scolaires, mercredi après-midi et week-ends)
 - *Accueil de loisirs*
 - *Accueil de loisirs Jean Sigalas*
 - *@nim'jeunes*
 - *Actions dans les quartiers (nouvelle organisation)*
 - *Activités culturelles*
- Scolaire : temps d'école
 - *Activités physiques, sportives et artistiques (APSA)*
 - *Noël dans les écoles et le centre médico-social Bayot Sarrazi*
- **Actions scolaires**
 - Ecoles
 - Collège Jean Moulin
- **Actions Associatives**
 - Centre social Saint Exupéry

V- **Charte du bien vivre ensemble**

VI- **Dispositifs éducatifs**

- **Contrat enfance/jeunesse**
- **PRE**
- **CLAS**
- **REAAP**

VII- **Communication**

VIII- **Evaluations**

IX- **Glossaire**

Préambule

Monsieur Le Maire et le conseil municipal a décidé de mettre en place les nouveaux rythmes scolaires dès septembre 2013, suite à la construction de ce nouveau projet, le PEDT a été structuré et mis en place avec les partenaires.

Au bout de 3 années de fonctionnement l'ensemble des actions ont été évaluées (Annexe 1 : évaluation du PEDT 2013/2016).

Le nouveau PEDT 2016/2019 comprend l'ossature du précédent ainsi que les nouvelles organisations et pistes de travail.

L'évaluation du PEDT 2013/2016 et le PEDT 2016/2019 ont été validés par les élus de la « commission municipale Education/Enfance/Jeunesse » le 28 septembre 2016 et les membres du « groupe de travail du PEDT » le 04 octobre 2016.

I- Rappel des orientations politiques : Coulounieix-Chamiers une vraie politique Enfance/Jeunesse

A travers le Projet Educatif Du Territoire (PEDT), les différents services municipaux participent avec leurs partenaires institutionnels et associatifs à la mise en œuvre de la politique éducative complémentaire globale de la commune. Le PEDT associe à la collectivité territoriale l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation : administrations de l'État concernées, associations, institutions culturelles et sportives, etc.

Il s'agit donc d'un cadre fédérateur au niveau local. Le but est de **mobiliser toutes les ressources du territoire, afin d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité.**

L'élaboration d'un PEDT permet de structurer, de diffuser et de mieux articuler les différents temps des enfants et des jeunes. C'est un outil essentiel pour mettre en œuvre le volet éducatif complémentaire de la réforme des rythmes scolaires et l'articulation des temps de vie des enfants

Le PEDT formalise l'engagement des différents partenaires de se coordonner pour organiser des activités éducatives et d'assurer une meilleure coordination des actions conduites.

Il constitue donc un outil essentiel pour la mise en œuvre du volet éducatif de la réforme des rythmes scolaires.

L'élaboration du PEDT doit ainsi garantir une **complémentarité et une cohérence entre les projets des écoles, des établissements et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire**, et donc une meilleure articulation des différents temps de vie de l'enfant avant, pendant et après l'école.

Il contribue également à **la lutte contre les inégalités scolaires en mettant en place des actions correspondant à des besoins identifiés au niveau de chaque territoire.**

Il favorise enfin la **création de synergies entre les acteurs** tout en respectant le domaine de compétences de chacun d'entre eux. Formaliser une politique éducative locale avec des valeurs de référence tel est l'objectif d'organiser une action globale, cohérente, lisible et transparente sur l'ensemble du territoire de la commune pour offrir à tous les enfants, à tous les jeunes et à leurs familles une réponse la plus adaptée à leurs besoins : **c'est la volonté de l'équipe municipale, à la suite d'un diagnostic et des activités gratuites dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires inscrits dans le Projet Educatif du Territoire.**

Cette politique met l'accent sur le développement et l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent en leur permettant de trouver leur place dans la cité et dans la société actuelle.

Ce PEDT passe notamment par la définition d'axes prioritaires :

- Harmonisation des différents temps de l'enfant dans une cohérence d'actions et d'interventions
- Renforcement du lien social, de la mixité et permettre une intégration **citoyenne de l'enfant et du jeune sur le territoire** (échange, respect de l'autre.....)
- Epanouissement des enfants et des jeunes, en particulier dans les domaines sportifs et culturels.
- Possibilité à l'enfant et au jeune de vivre une harmonisation/cohérence dans les temps éducatifs et de loisirs, par la prise en compte de ces temps de vie de façon globale,
- Lutte contre toutes les formes d'exclusion (sociales et culturelles),

- Le développement de leurs compétences, de leurs centres d'intérêts nouveaux, renforcer le plaisir d'apprendre et d'être à l'école.

Toutes ces actions éducatives complémentaires devront s'articuler autour des dispositifs existants sur la commune :

- Le dispositif du contrat Enfance/Jeunesse (CEJ)
- Le dispositif du Contrat local d'Accompagnement à la scolarité (CLAS)
- Les actions du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)
- Le dispositif du Programme de Réussite Educative (PRE)

La réforme des rythmes scolaires permettra aux enfants de mieux apprendre et de favoriser la réussite scolaire de tous, de trouver un meilleur équilibre du temps scolaire et du temps périscolaire à la fois sur la journée, sur la semaine et sur l'année, d'assurer un plus grand respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant, grâce à une meilleure répartition des heures d'enseignement. **L'ensemble des activités proposées au cours de la journée et de la semaine seront organisées de façon complémentaire et aucun enfant ne devra être laissé sans solution de prise en charge avant 16 H 30.**

La réussite des enfants dépend pour une part essentielle des conditions dans lesquelles se déroulent leur apprentissage.

Il est important d'avoir une approche globale du temps de l'enfant en prenant en compte la nature des trois temps qui composent les 24 heures de la journée, à savoir les temps familiaux, les temps scolaires et les temps récréatifs, sociaux, associatifs, sportifs, artistiques, culturels passés en dehors de la famille et de l'école ; tendre vers un système d'alternance régulière des plages scolaires et des périodes de vacances.

Penser l'école comme un lieu de vie et d'éducation, au-delà du lieu essentiel d'instruction qu'elle constitue, pour qu'elle permette à chaque enfant de révéler ses possibilités et ses aspirations grâce à des interactions complémentaires et une écoute mutuelle de l'ensemble des acteurs.

Notre politique éducative sur le territoire vise à mettre en œuvre un projet éducatif pour les enfants et les jeunes de 3 à 24 ans, conçu avec et par les différents partenaires concernés par leur éducation (enseignants, parents, associations, élus, travailleurs sociaux, services municipaux, etc.) et à rassembler tous les financements de façon cohérente.

II-Des intentions éducatives au service de la population enfance/jeunesse

Les principes éducatifs défendus par la mairie sont ceux d'une éducation laïque et populaire qui doit tendre à ce que les enfants et les jeunes acquièrent des méthodes de réflexion, de travail et un esprit critique offrant à chaque personnalité la possibilité de se développer librement. Ils doivent permettre d'accroître chez les enfants et les jeunes, l'esprit de responsabilité, de tolérance, de solidarité, le respect d'autrui, le désir de mieux connaître et comprendre les autres, le désir de rechercher tout ce qui est humain et fraternel.

Les activités proposées viseront, en particulier à réduire les inégalités qui subsistent encore dans l'accès aux sports, à la culture et aux savoirs. Elles seront orientées de telle sorte qu'en soit exclu tout ce qui propage ou justifie l'individualisme, la violence, l'intolérance, l'humiliation, le racisme ou le sexisme.

Les activités seront diversifiées et adaptées à l'âge des différents publics, leur permettant de s'épanouir, d'affirmer leur personnalité, de découvrir, d'expérimenter, de partager, d'être valorisés, reconnus, tout en favorisant la nécessaire part de rêve, de plaisir, de joie, de rire, inhérente à un temps de loisirs.

Elles devront permettre à l'enfant et au jeune, dans un esprit ludique :

- le développement de son inventivité, de ses aptitudes logiques, en passant par la pratique de jeux à la fois collectifs et individuels,
- la connaissance et la maîtrise de son corps par le biais d'activités physiques et sportives,
- le développement de sa créativité et de sa sensibilité par l'accès aux pratiques artistiques et culturelles,
- l'apprentissage de l'autonomie étape par étape,
- l'épanouissement de sa personnalité, le développement de sa capacité de jugement et de son sens critique,
- la prise en compte de ses besoins,
- le respect de son rythme biologique,
- l'apprentissage de la vie collective et de la citoyenneté.

Dans tout ceci, l'adulte qui reste un référent constant pour l'enfant et le jeune, joue un rôle primordial.

Son attitude et son comportement font partie intrinsèque de son rôle éducatif. Il doit surveiller son langage, son attitude, s'abstenir de toute démagogie, enrichir ses pratiques par le biais d'une formation permanente.

Il doit accompagner l'enfant dans chaque étape de son accession à l'autonomie.

Il doit l'écouter, l'accepter, l'accompagner, l'orienter pour qu'il se construise dans un environnement culturel et social propice.

Il veille à la sécurité physique, morale et affective des enfants.

Il participe à la transmission des valeurs et à la construction des repères chez les enfants et les jeunes en veillant au bon respect de la vie collective et en mettant en place des activités éducatives et structurantes.

Il reste vigilant à une alternance des temps d'activités et de repos adaptés au rythme biologique des différents publics.

L'animateur ne doit pas considérer l'activité comme « bouche-trou », occupationnelle ou « passe-temps », dans laquelle l'intervention de l'enfant ou du jeune se résume au choix dans un catalogue et à l'exécution de gestes stéréotypés ; mais comme un moment éducatif qui apporte plaisir et compétence.

L'ensemble des adultes font partie d'une équipe éducative. Leurs actions et leurs interventions doivent donc s'intégrer au projet éducatif territorial.

Ces objectifs s'inscrivent dans une démarche d'éducation populaire et laïque qui vise à conforter la capacité des individus à organiser leur vie sociale, à participer à la délibération collective autour des enjeux de la société en exerçant pleinement leurs droits et devoirs de citoyens.

III-Objectifs

- Objectifs généraux

-Proposer à chaque enfant et chaque jeune un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après le temps scolaire, en organisant et en coordonnant ainsi une complémentarité des temps éducatifs du territoire (institutionnelles et associatives)

- Objectifs opérationnels

- Contribuer à une politique de réussite éducative et de lutte contre les inégalités scolaires ou d'accès aux pratiques de loisirs
- Mobiliser et coordonner les ressources d'un territoire pour garantir la continuité éducative entre les projets d'écoles (à terme : collège) et les activités proposées aux enfants et aux jeunes en dehors du temps scolaire
- Organiser des activités périscolaires et extra-scolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui
- Développer des activités autres que sportives (en outre dans le TAP)
- Coordonner et faciliter la communication entre les différentes structures municipales, puis avec le milieu associatif
- Développer un lieu de ressources (informations, formations...)
- Développer des passerelles entre les structures maternelles et élémentaires
- Définir une nouvelle communication vers nos publics (plannings partagés) et nos partenaires

- Objectifs pédagogiques

Pour l'ensemble des enfants et des jeunes :

- Favoriser son développement personnel
- Favoriser ses aptitudes intellectuelles et physiques
- Favoriser son épanouissement et son implication dans la vie collective (citoyenneté, éco- geste, respect...)
- Devenir citoyens

Pour les services municipaux et les associations

- Créer un dynamisme et une organisation partagée avec l'ensemble des acteurs du territoire
- Etre un lieu relais
- Favoriser l'émergence de projets

IV-Organisation des différents temps de l'enfant et du jeune : une continuité éducative complémentaire de l'école

« Nos projets s'inscrivent dans le sens de la Déclaration des Droits de l'Enfant qui stipule dans l'article 31 « repos et loisirs » : « Les Etats parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique. »

- **Actions municipales**

Toutes les actions se déroulent sur différents lieux :

- Groupe scolaire Eugène Le Roy : rue Eugénie Cotton
- Périscolaire Eugène Le Roy : rue Venta Baños
- Groupe scolaire Louis Pergaud: Le bourg
- Périscolaire Louis Pergaud: Le bourg
- Accueil de loisirs Jean Sigalas : 42 avenue des Eglantiers
- @nim'jeunes : 42 avenue des Eglantiers
- Maison de l'enfance : Pagot
- Service des sports : boulevard Jean Moulin
- Service animation : boulevard Jean Moulin
- Service vie associative : rue Venta Baños

o Périscolaire : tous les temps autour de l'école

▪ *Le matin avant l'école (7h30/8h30)*

Les animateurs reçoivent les enfants de la maternelle et de l'élémentaire séparément. Pour les uns, ce moment répond à un besoin de calme et de « mise en route » en douceur avant de commencer la journée scolaire ; pour les autres, le besoin de bouger se fait sentir dès l'arrivée.

Pour cela, le rythme de chacun est respecté par l'aménagement de coins calmes ou la proposition d'activités ludiques intérieures ou extérieures à la demande.

D'autre part, le parent dispose de tout le temps nécessaire avec son enfant pour franchir le cap de la séparation pour la journée.

▪ *Pause méridienne (11h30/13h30)*

Les enfants sont pris en charge par les animateurs municipaux à la sortie des classes et remis sous la responsabilité des enseignants dix minutes avant la reprise des cours.

Les repas sont pris dans le calme et le respect de l'hygiène. Le temps du repas est un moment convivial et éducatif. Suivant les tranches d'âges il y a 1 ou 2 services.

Des temps d'animation et de récréation sont proposés avant et après le repas. les animateurs ne proposent plus systématiquement des ateliers mais mettent en place des espaces de jeux où chaque enfant peut y accéder librement et à son rythme.

▪ *TAP*

Il a semblé important à la municipalité à mi-parcours du projet éducatif du territoire 2013/2016 d'avoir une nouvelle évaluation et réflexion sur la réforme et de surtout concentrer nos débats autour des rythmes de l'enfant, de son bien-être et de ses apprentissages...

La municipalité a envisagé plusieurs pistes de travail qui ont été débattues avec l'ensemble des partenaires (inspectrice, équipes enseignantes, élus, parents d'élèves, équipes d'animation, ATSEM...).

Le choix s'est porté sur la réflexion suivante :

D'après des psychologues ou chrono-psychologues (tel que les professeurs Montagner ou Testu), il semble que les pics de vigilance sont entre 9h et 11h30 et 15h et 17h.

Cette remarque a entraîné 2 éléments de réflexion :

- 1 matinée scolaire supplémentaire (mercredi matin)
- Une remise au travail scolaire l'après-midi à 15h

Il semblait également important de garder un rythme régulier pour le temps scolaire et périscolaire.

Avec ces éléments, la municipalité a imaginé que la semaine idéale serait :

- 8h30/11h30 et 14h15/16h30 temps scolaire
- 11h30/14h15 temps périscolaire

Suite à l'ensemble des échanges, il en est ressorti, qu'il y aurait une organisation différente en maternelle et en élémentaire.

En élémentaire, la municipalité n'a pas pu techniquement le mettre en place car il y a 2 services de restauration et les enfants du 2ème service quittent les réfectoires à 13h30, il ne resterait que 45mn pour les activités périscolaires : pas assez de salles disponibles sur les écoles et temps trop court pour les déplacements.

La solution la plus adaptée semblait donc de continuer à proposer 2 fois par semaine des activités durant 1h30.

Notre objectif n'a donc pas changé, il est important de proposer un panel d'activités sportives, culturelles et artistiques sur l'ensemble de la scolarité de l'enfant en favorisant en outre la curiosité, la découverte, l'ouverture d'esprit...et en tissant des passerelles avec les associations de la commune

Nous proposerons à l'ensemble des enfants de la commune, 1h30, deux fois par semaine des activités gratuites, ludiques, structurées, diversifiées (activités culturelles, sportives et artistiques) et complémentaires des projets de classes.

Durant les TAP la structuration des activités sportives, culturelles et artistiques inclue un temps récréatif et de repos si le besoin s'en fait sentir. Le rythme de chaque enfant est pris en compte.

Organisation d'une alternance d'un jour sur deux sur les deux groupes scolaires afin que l'ensemble des enfants bénéficient à chaque fois des 14 professionnels municipaux en sports, culture, arts plastiques, animation. Pour la rentrée de septembre 2016 :

- mardi et vendredi pour l'école Louis Pergaud
- lundi et jeudi pour Eugène Le Roy

- une demi-journée d'enseignement le mercredi matin

Les enfants s'engagent sur le cycle. Un contrat moral est établi entre l'animateur, l'enfant et ses parents.

Si l'enfant fait l'ensemble des cycles, il aura participé à 10 activités différentes sur l'année.

Afin qu'il y ait une équité sur les deux écoles, les jours de TAP sont inversés tous les ans.

Nouveaux projets en réflexions :

- Les équipes mènent une réflexion sur le peu d'investissement des parents au niveau de l'école, du périscolaire.... Il y a plusieurs cas de figures : certains par manque de temps, d'autres n'osent pas...

Afin de créer du lien, il semble important d'ouvrir les structures tout en étant attentif aux normes de sécurité en vigueur, dans ce sens quelques initiatives existent déjà :

- « Auberges espagnoles » et « espace familles » pour les familles à l'école élémentaire ELR
- Portes ouvertes aux TAP à ELR
- Petits déjeuners des parents au centre de loisirs
- Rencontres festives la veille des vacances scolaires dans plusieurs classe à ELR
- Pots de l'amitié avec les familles durant l'année à l'école maternelle LP

Il semblerait pertinent de multiplier ce genre d'initiative.

Suite à ces réflexions, l'équipe périscolaire a imaginé le projet suivant Parents-enfants-école: « Des relations à construire!!! » Ce nouveau projet dans le cadre des TAP a pour objectifs de:

- Encourager les parents à participer aux activités périscolaires avec leurs enfants
- Développer le lien entre les animateurs et les parents
- Permettre aux familles de mieux connaître les activités de leurs enfants
- Instaurer et renforcer un climat de confiance entre parents et animateurs.
- Valoriser la place des parents
- Impliquer davantage des parents dans les activités de leurs enfants

L'action principale proposée consiste à organiser des témoignages de parents sur leur parcours de vie (jeunesse, métier, culture, sport, loisirs à travers des ateliers culinaires, arts plastiques, musique..) pendant les TAP 2 fois par mois. Les parents seront des personnes ressources qui valoriseront leur vécu (richesses humaines, savoir-faire et savoir-être) mais aussi la citoyenneté et la diversité socio-culturelle.

- Réflexion pour redynamiser le Conseil Municipal Enfant. Ce dernier existe depuis 1991 et répond à la volonté municipale de permettre l'expression pleine et active de la démocratie locale et de la citoyenneté. Depuis 2 ans, l'équipe encadrante a du mal à fidéliser les enfants élus.

Nous réfléchissons à intégrer cette entité aux projets des accueils périscolaires ou du TAP. Une réflexion va être menée avec les Francas.

En maternelle, il n'y a qu'un seul service de restauration. Les dortoirs et les salles sont adaptés pour accueillir les enfants aussi bien sur le temps scolaire que périscolaire. Les TAP se font donc en continuité de la pause méridienne : 11h30/14h15.

Cette organisation a des avantages considérables pour les enfants et les familles :

- Rythme régulier
- Repère spatio-temporel de l'enfant facilité
- Suivi des enfants par la même équipe (repas + sieste)
- Privilégier le repos et prendre son temps (2h45 pour manger, se reposer et jouer sans se presser pour les GS et MS en milieu d'année)
- Enfants moins fatigués et donc remise au travail plus facile
- Augmentation des temps d'apprentissage (+3h/sem) dans de bonnes conditions
- Les familles pourront voir les enseignants tous les soirs. Ces rencontres quotidiennes engendrent un lien social fort

Suite aux nombreux débats, réunions formelles et informelles de concertation et d'explications, conformément aux articles D 521-11 et suivants du code de l'Éducation et avec l'accord de Mme Orlay, directrice académique de l'Éducation Nationale, le conseil municipal du mardi 23 juin 2015 a voté que, les TAP maternelles auront lieu tous les jours de la semaine (hors mercredi) de 13h30 à 14h15 dès le mardi 1^{er} septembre 2015.

Sur le fond, ce projet de réorganisation des TAP s'est inscrit dans le cadre des préconisations ministérielles de 2014, qui correspond à un mode d'organisation retenu pour la majorité des élèves de maternelles du département. L'objectif du positionnement des TAP juste après la pause méridienne permet de mettre les apprentissages aux moments les plus propices.

La semaine a donc été organisée de la façon suivante

-mercredi :

- 8h30/11h30 : école

-lundi, mardi, jeudi et vendredi :

- 8h30/11h30 et 14h15/16h30 : école

- 11h30/14h15 : pause méridienne et TAP

Durant la pause méridienne et les TAP, les enfants sont encadrés par leurs ATSEM référentes et des animateurs.

Après le repas :

- les petites et moyennes sections font la sieste. Un levé échelonné est assuré et des petites activités proposées aux enfants qui se réveillent avant 14h15
- les grandes sections, suite à un temps calme, bénéficient d'activités.

De plus, afin de ne pas modifier l'organisation des familles, plusieurs possibilités sont offertes :

- Soit leurs enfants restent à la pause méridienne et au TAP de 11h30/14h15
- Soit les parents peuvent les récupérer pour déjeuner à 11h30 et il leur est possible de les ramener:
 - entre 13h20/13h30 pour qu'ils participent aux TAP
 - à 14h15 pour l'école

- *Le soir après l'école (16h30/18h30)*

Sur les groupes scolaires

En maternelle, les animateurs vont chercher les enfants dans les classes un peu avant l'heure de la sortie pour devancer l'arrivée des parents dans l'école. Après un goûter pris en commun, des activités de loisirs sont proposées, toujours dans le respect du degré de fatigue de l'enfant et en tenant compte de ses choix. Le départ des enfants est échelonné en fonction de l'arrivée des parents, mais il reste toujours une petite minute pour terminer le dessin ou la partie de jeu en cours, le temps que l'animateur transmette les informations reçues de l'école.

En élémentaire, après un temps de récréation libre (mais néanmoins surveillée), et le goûter, les animateurs proposent des activités variées et adaptées aux besoins et envies du groupe. Les animateurs ne proposent plus systématiquement des ateliers mais mettent en place des espaces de jeux où chaque enfant peut y accéder librement et à son rythme.

Une salle est mise à la disposition des enfants qui souhaitent faire leurs devoirs. Ce moment de devoirs doit être volontaire et se faire en toute autonomie des enfants. Faire faire les devoirs ne relève pas de la compétence des animateurs.

Par contre suite à l'évaluation, les Clubs Périscolaires (ateliers sportifs, artistiques et éducatifs sont proposés aux enfants sous forme de cycles de 6 à 7 semaines) ont été supprimés dans un souci de ne pas exposer les enfants à une suractivité et un état de fatigue significatif.

Sur la maison de l'enfance (pour les enfants prenant le ramassage scolaire)

Cette structure est implantée au cœur de la cité Pagot, un quartier de la commune de Coulounieix-Chamiers.

Elle accueille les enfants de 3 à 12 ans résidant au sein de la cité, tous les soirs à la descente du ramassage scolaire de 16h30 à 18h30.

De par son implantation et son organisation, la Maison de l'Enfance est au plus proche de son public et se trouve confrontée aux réalités du terrain.

Ses projets d'animations sont élaborés également par trimestre avec une forte volonté d'inciter et d'impliquer les familles dans la vie de la structure et du quartier.

Une réflexion est en cours sur le renforcement du partenariat avec les associations (collectif Pagot et le centre social Saint Exupéry) du quartier, France terre d'asile et Dordogne habitat afin de tisser un « vrai lien » social pour les familles.

- *Le mercredi après-midi*

L'accueil de loisirs Jean Sigalas offre un lieu d'accueil de loisirs ludiques et éducatifs, de proximité.

Il s'adresse aux enfants âgés de 2ans ½ à 12 ans et, est ouvert tous les mercredis de 12h00 (après l'école) jusqu'à 18h30.

Ce temps de loisirs et d'échanges permet de construire des relations avec les quartiers, mais aussi avec d'autres structures de la commune (culturelles, sportives...). Les activités proposées sont basées sur le principe du jeu et des loisirs. Des projets d'animation sont déterminés par trimestre, annonçant un thème et les activités qui y sont liées.

Actuellement la commune mène une réflexion pour le transfert de l'alsh auprès du Grand Périgueux.

- Extra-scolaire : tous les temps en dehors de l'école (vacances scolaires, mercredis après-midi et week-ends)

- *Accueil de loisirs enfance - jeunesse*

Accueil de loisirs Jean Sigalas

En continuité de l'accueil des mercredis, le centre de loisirs est également ouvert durant toutes les périodes de vacances scolaires de 7h30 à 18h30.

Une partie du centre est spécialement adaptée pour l'accueil des tout-petits (3 à 6ans) : ludothèque, salle de jeux d'imitation, structures de motricité, salle de sieste, salle d'activités manuelles...

Des chalets en bois, définis selon le type d'activités, accueillent les enfants de 6 à 12 ans.

Les séjours vacances sont articulés par thème et, de par son site le centre offre aux enfants un large panel d'activités : activités sportives (fronton, terrain de basket, randonnée...), ateliers cuisine, activités artistiques et culturelles, grands jeux...et sans oublier les plongeons dans la piscine l'été.

@nim'jeunes

Cet accueil en faveur des adolescents âgés de 12 à 17 ans, rattaché au centre de loisirs, fonctionne en toute autonomie.

Ouvert pendant toutes les vacances scolaires, le pôle @nim'jeunes a pour mission de dynamiser le groupe afin qu'ils soient acteurs de leurs loisirs et qu'ils participent aux projets des accueils de loisirs.

Une dynamique autour de projets sportifs, culturels, artistiques et socio-éducatifs est proposée afin de permettre aux jeunes l'accès aux loisirs.

Un travail de coordination des actions sportives est placé depuis peu avec le service des sports afin que les enfants de l'alsh et les jeunes @nim'jeunes participent aux actions qui se déroulent sur les différents quartiers de la commune

- *Actions dans les quartiers (nouvelle organisation)*

Depuis avril 2016 dans le cadre de la politique de la ville, la collectivité met en place le projet « SOIS SPORTS » qui a pour objectif de proposer un cadre sportif et citoyen aux enfants et aux jeunes sur des horaires en journée, en soirée et le weekend. Ce projet regroupe des actions existantes sur le territoire et de nouveaux projets en lien avec les associations de la commune.

Ce projet participe à un réel mieux vivre dans le quartier et à l'acquisition des valeurs citoyennes. Cette démarche engendre le respect des uns et des autres et occupe le quartier de manière positive visant à déstigmatiser l'image de la cité.

Le sport vise entre autre le développement des capacités motrices. Il contribue à l'éducation à la santé en permettant aux enfants/jeunes de mieux connaître leur corps et à l'éducation à la sécurité, par des prises de risques contrôlées. Il éduque à la responsabilité et à l'autonomie, en faisant accéder les enfants/jeunes à des valeurs morales et sociales, telles que le respect de règles, le respect de soi-même et d'autrui.

Le sport n'est ni éducatif, ni social en soi. C'est le cadre dans lequel l'activité sportive se pratique qui permet aux pratiquants de dépasser l'affrontement et la compétition pour développer des comportements respectueux de ses concurrents ou de l'environnement. L'activité sportive joue un rôle essentiel dans l'éducation à la citoyenneté. Le sport constitue par nature une pratique sociale. Ces vertus sociales se révèlent notamment à travers la participation aux entraînements, véritable terrain d'apprentissage pour les jeunes en matière de gestion de groupe et de prises de responsabilités habituellement accordées aux adultes.

Ce projet se structure autour de différents temps :

- Les mercredis et/ou les vacances scolaires.
 - Des stages Sportifs

Ces actions permettent de provoquer et encourager la pratique de certaines disciplines sportives, d'aller à la rencontre des associations sportives sur les lieux d'entraînements et

d'emmener les jeunes des quartiers à rencontrer d'autres jeunes qui sont inscrits sur les associations de la commune. Des échanges se font également avec l'accueil de loisirs.

- Urban Rugby pour les 6/12 ans

Cette action permet la découverte de la pratique du rugby, de ses règles et de ses codes au sein des quartiers. Tout en favorisant le lien social, le respect de l'éthique sportive et en favorisant l'apprentissage des règles.

- Une semaine de la jeunesse

Cette semaine, qui a lieu la première semaine des vacances de printemps, a pour vocation principale de ne pas délaissier les adolescents qui ne partent pas en vacances et n'ont pas d'idée précise sur le contenu de leurs loisirs pendant cette semaine.

Elle a aussi pour but de dynamiser les quartiers et doit permettre à l'équipe d'animateurs d'approcher le public « ados » qui réside dans les différents quartiers de la commune afin de leur proposer différents projets sportifs mais aussi culturels.

- J'apprends à nager

Ces stages permettent l'apprentissage de la natation pour des enfants âgés de 6 à 12 ans et la validation de la capacité à savoir nager à la fin du cycle par la réussite au test « Sauv' Nage »

- Des initiations sportives encadrées par les associations

Cette démarche est complémentaire des actions menées par le service des sports et permet une autre approche de la discipline mais également une meilleure connaissance du tissu associatif.

- Les soirées avec :

-

- Si T'Sport à partir de 8 ans

Actions sportives 4 soirs par semaine sur les différents quartiers de la commune sur l'été avec des horaires atypiques (18h/21h) en complémentarité de ce que proposent les associations afin d'animer et dynamiser les quartiers de la commune.

- Si T'Sport familles

Activités en familles autour de jeux, balades, pique-nique, découverte de la région ...

- Des initiations sportives encadrées par les associations

Cette démarche est complémentaire des actions menées par le service des sports et permet une autre approche de la discipline mais également une meilleure connaissance du tissu associatif.

- Les week-ends

Une fois par trimestre est organisé une grande fête du sport qui rassemble les partenaires afin de faire découvrir aux habitants une multitude de sports différents.

- *Activités culturelles*

- Service culturel

- Activités culturelles:

- Expositions : Le hall d'exposition du château des Izards accueille régulièrement des expositions de photographie, peinture ou sculpture. L'ouverture au public est prévue de 14 heures à 18 heures tous les jours y compris les week-ends où les artistes sont présents.

Le service culturel organise le plus souvent possible des rencontres entre artistes et écoles.

- Concerts/Spectacles : La Mairie de COULOUNIEIX-CHAMIERES dans le cadre du service culturel prévoit 3 à 4 spectacles annuels gratuits dont certains en partenariat avec l'agence culturelle (concert jazz, théâtre, concerts divers...)

- Manifestations d'été : Plusieurs manifestations gratuites sont organisées durant l'été (radio-crochet « Truffe d'argent », festival « Più di Voce », festival « Mimos », festival « Sinfonia »)

- Salons :

Une année sur deux, un salon des artisans et un salon du chocolat sont planifiés et attirent un public nombreux.

- Bibliothèque:

La commune comporte 2 bibliothèques avec adhésion à la carte départementale :

- la bibliothèque principale François Rabelais au château des Izards
- la bibliothèque annexe au bourg de Coulounieix-Chamiers.

Nous pouvons compter 771 adhérents au sein de ces deux structures.

Les écoles sont reçues de façon régulière dans ces bibliothèques avec diverses animations :

- pour les classes de maternelle, conteuse
- pour les plus grands, contes d'un agent du patrimoine, ateliers de repérage, d'identification de documents et de connaissance du circuit du livre au sein de la bibliothèque

Le relais d'assistantes maternelles ainsi que la crèche sont également accueillis.

Des lectures intergénérationnelles sont présentées en partenariat avec le centre social (rencontres de jeunes avec des personnes du 3ème âge)

Des évènements culturels sont également organisés:

- Rendez-vous Conte : 3 à 4 fois dans l'année la bibliothèque donne rendez-vous à ses lecteurs autour d'une programmation résolument qualitative et diversifiée.
- Kiosques littéraires : Ce sont des moments de découverte, d'échanges et de rencontre au sein de la bibliothèque.

- o Scolaire : temps d'école

- *Activités physiques, sportives et artistiques (APSA)*

- Activités physiques et sportives

Les éducateurs sportifs municipaux sont chargés, sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant, d'apporter une connaissance technique qui enrichit l'enseignement et conforte les apprentissages.

Une programmation annuelle est établie avec chaque enseignant des écoles élémentaires Eugène Le Roy et Louis Pergaud, dans le cadre d'une convention signée entre l'inspection académique de la Dordogne et la Ville de Coulounieix-Chamiers.

Etant donné que ce sont les mêmes animateurs sportifs qui encadrent les activités d'éducation physique dans le cadre de l'école et les activités sportives dans le cadre des TAP, la municipalité est très vigilante avec l'E.N du respect des objectifs. Dans le premier cas, l'objectif est autour des apprentissages alors que dans le second, l'objectif majeur est la « découverte ». Les animateurs sportifs appliquent les directives pédagogiques attribuées à chaque situation.

Nous organisons également des rencontres Interclasses/inter-écoles :

- Olympiades (CE1/CE2/CM1/CM2)
- Journée Passerelle (GS MAT/CP)
- Sorties randonnées (CE2/CM1/CM2)
- Les Journées Sports de découverte (CP/CE1)
- Le cross des écoles (CM1/CM2/6ème/5ème/4ème/3ème)

Les rencontres "interclasses" ont pour objectifs d'évaluer chaque élève à la fin des différents cycles d'apprentissage, elles permettent également aux élèves de notre collectivité de se rencontrer autour d'un projet commun.

Dans le cadre de ces rencontres une réflexion est en cours afin d'impliquer d'avantage les élèves dans l'organisation et la coopération.

- Activités artistiques : 7 classes sur l'année

Une intervenante arts plastiques municipale apporte une assistance technique, pédagogique et des connaissances spécifiques adaptées à chaque projet et à la demande

de l'enseignant:

- Apprentissages divers (encres, collages, pliages, créations de volumes, sculptures...)
qui permettent de développer «l'aptitude à l'expression»
- Possibilités de combiner plusieurs opérations plastiques pour réaliser une production en vue d'une intervention.

- *Noël dans les écoles et le centre médico-social Bayot Sarrazi*

La commune travaille en partenariat avec La Ligue de l'Enseignement afin d'offrir un « spectacle vivant » adapté et de qualité à tous les élèves des établissements scolaires maternels, élémentaires et Complexe médico-social Bayot Sarrazi âgés de 3 à 11 ans de la commune.

- **Actions scolaires**

○ Ecoles

- Ecole maternelle Eugène Le Roy
- Ecole élémentaire Eugène Le Roy
- Ecole maternelle Louis Pergaud
- Ecole élémentaire Louis Pergaud

Horaires

Les horaires des écoles sont identiques depuis septembre 2014 : 8h30/11h30 et 13h30/16h30

Suite à différents échanges sur les écoles Louis Pergaud durant l'année scolaire 2014/2015, il s'est avéré que le rythme sur 1 H 30 (pause méridienne) et 2 services de restauration posaient des problèmes de temps, d'organisation, d'enfants fatigués et énervés.

La municipalité avec le soutien des enseignants et des parents d'élèves a modifié les horaires de l'école et du périscolaire du matin en septembre 2015 afin de permettre aux enfants de bénéficier d'une pause méridienne de 2h.

Les bilans montrent que ces modifications sont positives:

- Les enfants peuvent prendre le temps de manger (45mn au lieu de 30mn) : réfectoires plus calme et moins de gaspillage
- Les enfants ont le temps de jouer et de se poser : retour en classe plus facile

Communication et articulation des activités périscolaires et des projets d'écoles

La communication se passe très bien entre les équipes d'animation et les équipes enseignantes

En maternelle, il n'y a pas d'activités communes mais une réelle communication entre les équipes d'animation et les équipes enseignantes. Les échanges tournent beaucoup autour de la gestion de la sieste (endormissement, réveil échelonné...) et de la disponibilité à 14h15 (retour au calme, passage aux sanitaires...) des enfants en grandes sections.

En élémentaire mise en place de rencontre commune (école + mairie) des familles dont les enfants ne respectent pas les règles sur le temps de la cantine ou des TAP selon le protocole suivant :

« Si les enfants ne respectent pas la charte malgré un rappel à l'ordre de l'animateur, il est souhaitable de rencontrer rapidement la famille :

Descriptif de la progression des sanctions possibles :

- 1. Discussion entre l'enfant et l'animateur
- 2. Discussion entre l'enfant et la directrice
- 3. Rencontre de la famille par la directrice du périscolaire.
- 4. Courrier suivi d'une rencontre de la famille par la directrice du pôle et le directeur de l'école
- 5. Courrier d'exclusion ponctuelle
- 6. Courrier d'exclusion définitive »

Concernant la procédure de rencontres des familles, il a été important :

- De ne pas faire la confusion entre les problèmes de comportement et d'apprentissage
- De renforcer la communication entre l'école et le périscolaire
- De mettre en place la procédure rapidement
- De continuer à travailler sur la parentalité : réfléchir à un relais avec l'EPED
- De bien expliquer le protocole

Sur l'année scolaire 2015/2016, la directrice du pôle et le directeur de l'école ont rencontré ensemble 22 familles avec leurs enfants.

Sur les 22, seulement 2 ont été reçues une deuxième fois et leur enfant exclu temporairement.

Cette procédure semble fonctionner car elle affiche une cohérence très forte entre l'école et la mairie en termes de valeurs face aux familles.

Un travail de coopération est en place sur Eugène Le Roy et en cours de développement sur Louis Pergaud entre les activités menées au sein des TAP et les projets de l'école (essentiellement Eugène Le Roy), ce qui donne plus de sens à la journée de l'enfant :

- Projet nature
- Participation du périscolaire à la fête de l'école
- Projet avec les familles
- Permanence administrative (aide pour remplir les fiches de l'école et du périscolaire) avec l'EPED

Sur Eugène Le Roy élémentaire, un lien fort est en train de se créer avec les structures du quartier : le centre social (suivi des enfants sur l'accompagnement à la scolarité, projet parentalité...), l'EPED, le PRE, l'EHPAD...

Quelques projets se font entre les élémentaires et les maternels (Lectures CM2/maternels) mais cela reste à la marge. Le souhait des enseignants seraient de développer cet axe l'année prochaine.

Le partenariat est moins simple avec les partenaires extérieurs pour les écoles Louis Pergaud car elles sont éloignées des structures et ont peu de moyens de locomotion.

Cependant la coopération s'opère en interne:

- Prévention routière

- Règles de vie communes dans la cours et sous le préau école/périscolaire
- Projets de coopération avec les maternels : « esprit USEP (Union Sportive des Ecoles Primaires) »
- Permanence administrative (aide pour remplir les fiches de l'école et du périscolaire) avec l'EPED

Cependant le centre social (l'accompagnement à la scolarité) et le CMS Bayot-Sarrazi (classe inclusive) utilisent les locaux de l'école, la communication est bonne et constructive.

Pour les 4 écoles, la mairie met en place des projets :

- Accès à la bibliothèque
- Cycles sportifs
- Cross, olympiades, passerelles... Pour la rentrée de 2016, mener une réflexion afin de faire des projets plus dans la coopération avec les enseignants
- Arts plastiques
- Spectacle pour Noël

Les équipes d'animation sont réceptifs et disponibles pour monter des nouveaux projets avec les enseignants qui le souhaitent.

Au sein des écoles, les équipes enseignantes mènent de nombreux projets et d'autres vont voir le jour :

Ecoles	Exemples de projets
Elémentaire ELR	Concours de la résistance Le sac à histoire Résidence d'artiste/pièce de théâtre sur la communication non-violente/atelier familles Parentalité : tables espagnoles Election des délégués de classe Projets intergénérationnels Evolution architecturale du quartier dans le cadre de l'ANRU
Elémentaire LP	Projet sur l'environnement Journal Projet sur la prévention Projet sur la citoyenneté Classe découverte Randonnée VTT Election des délégués de classe USEP

Maternelle ELR Maternelle LP	Projet commun avec l'école maternelle de Marsac : donner une culture et un vécu commun <ul style="list-style-type: none"> - Défi lecture - Défi mathématique - Rencontres sportives Classe passerelle avec la crèche Correspondance avec une autre école pour les élèves de LP
---------------------------------	--

Nouveaux projets communs en cours de réflexions :

- Réflexion sur l'importance de mettre en place des passerelles entre les grandes sections et les CP. Elles existent au niveau du péri et extra-scolaire (repas communs, journées à l'accueil de loisirs, semaine de l'enfance...). Au niveau de l'EN ce projet est déjà réfléchi mais il n'est pas toujours facile à mettre en œuvre quand les équipes ne sont pas stables.
- Un observatoire des risques de radicalisation se met en place sur la commune. Plusieurs actions vont être menées par l'ensemble des services.
Le sujet de la radicalisation en tant que tel ne semblait pas adapté à un public de 6/11 ans. la mairie, les écoles et l'école des parents de la Dordogne montent un projet « autour des dangers d'internet » (la radicalisation passe trop souvent par les réseaux sociaux) adapté aux enfants d'élémentaire, aux familles et aux équipes encadrantes :
 - Création d'un court métrage avec le cycle 3 sur les dangers d'internet
Sensibilisation aux dangers d'internet – écriture des saynètes
Mise en situation des enfants à travers un court métrage.
Projection du documentaire en fin d'année aux familles suivi d'un débat avec un intervenant
Chaque famille repartira avec un DVD afin de le partager ou repartager en famille
 - Création d'une charte informatique simplifiée dans le cadre de l'école
Sensibilisation aux dangers d'internet
Création d'une charte simplifiée de bonne utilisation d'internet à base de pictogrammes
Chaque enfant repartira avec un support, cela permettra de faire une pique de rappel au quotidien à la maison pour toute la famille
 - Intervention auprès des équipes d'encadrement (animateurs, enseignants...)
Sensibiliser les équipes d'encadrement à la laïcité au moins une fois par an et aux problèmes/signes de la radicalisation
 - Collège Jean Moulin

Le collège scolarise 366 jeunes.

Le projet d'établissement s'articule autour de la volonté de prendre en compte les particularités et les besoins de chacun, l'accompagnement de l'élève est au centre des préoccupations :

- Dans l'accueil à l'entrée en 6^{ème} et la liaison avec les écoles
- Dans la communication avec les familles
- Dans le suivi individualisé
- Dans la construction du projet de formation

Les valeurs qui animent l'action éducative et pédagogique :

- Accompagner chacun dans son chemin de réussite
- Apprendre à vivre ensemble dans le respect des uns et des autres
- Faire de nos différences une richesse et une force

Les nouveautés suite à la réforme :

- En 5^{ème} : début de la LV2 et possibilité de prendre le latin en enseignement de complément
- En 4^{ème} : approfondissement de la LV2 avec 3 heures de cours au lieu de 2
- En 3^{ème} : préparation spécifique au brevet (pour information : 92.2% de réussite au brevet) durant 1 heure hebdomadaire et 1 heure/quinzaine pour préparer leur orientation après le collège

Continuité des EPI par thématique:

- En 5^{ème} : corps, santé, bien être et sécurité
- En 4^{ème} : sciences, technologie et société / informatique, communication et citoyenneté
- En 3^{ème} : monde économique et professionnel / culture et création artistique

Des projets et des actions autour de grands thème :

- Le sport
- La sécurité
- La prévention contre le harcèlement / qu'est-ce que l'intimité ?
- Les dangers d'internet
- Prévention alcool, tabac
- Attestation de sécurité routière
- Education à la sexualité
- Sensibilisation aux gestes de premiers secours

Mais aussi :

- Aide aux devoirs intégrée dans l'emploi du temps
- Une option théâtre
- Une chorale
- Un club philo.....

Les élèves participeront aussi à des projets nationaux et académiques :

- Projet ciné-cinéma
- Salon de la BD à Bassillac
- Sciences en fête

- Concours de la résistance
- Concours scientifiques

- **Actions associatives**

Notre commune peut être fière de compter pas moins de 116 associations qui œuvrent toute l'année pour les colomniérais ; c'est une force, une richesse et atout considérable pour notre territoire.

Les associations, par les activités qu'elles mènent contribuent très largement à faire vivre notre commune, à l'animer et à la rendre plus attractive.

Le champ d'action associatif est très large avec :

- 40 associations culturelles et de loisirs (peinture, musique, jumelage....)
- 31 associations sportives et de détente (danse, judo, randonnée....)
- 45 associations de vie pratique (activités sociales et solidaires, associations de quartiers et de parents d'élèves....)

- Centre social Saint Exupéry

Le Concept et les valeurs du Centre Social St Exupéry:

Le Centre Social St Exupéry a pour objectif de :

-Répondre à la demande des habitants par la réalisation d'activités et de services qui doivent permettre de tisser des liens et des relations avec et entre les habitants.

-Impliquer l'habitant dans la construction d'une réponse collective. Le Centre Social est un lieu d'expérimentation, d'écoute et d'accompagnement des idées.

-Amener l'habitant à participer aux questions d'intérêt général en favorisant l'expression de chacun et l'exercice de la démocratie qui permettent la prise de responsabilité et la citoyenneté.

Un rapide historique du Centre Social St Exupéry :

Jusqu'en 1998, le Centre Social St Exupéry était géré directement par la CAF. A la demande commune de la CAF et de la Mairie de Coulounieix-Chamiers, afin de rendre le projet social au habitant a été créée l'association du Centre Social St Exupéry.

Toujours installé de 1998 à 2004 dans les locaux de la Maison du Petit Prince gérée par la CAF, le Centre Social a d'abord construit son activité sur 3 axes : un atelier de lutte contre l'illettrisme, des ateliers portés et animés par des habitants du quartier Jacqueline Auriol, et des actions en direction de la jeunesse avec sorties pédagogiques et Cyber Espace.

En 2004, le Centre Social a déménagé dans les locaux de l'espace Jules Verne. Dès lors, il a touché une autre population que les quartiers du Bas Chamiers. Il s'est ouvert à la totalité de la commune. Ces nouveaux locaux plus adaptés ont permis de développer les activités.

2016/2017, le Centre Social anime 10 pôles d'activités :

1. Le Pôle Plume qui travaille la question de la lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme
2. Le Pôle Insertion qui travaille la question de la lutte contre les précarités et l'exclusion et anime différents services de proximités pour les habitants.
3. Le Pôle Famille/Parentalité qui travaille la question de la solidarité de voisinage et du soutien à la fonction parentale.
4. Le Pôle Mieux Vivre Ensemble qui travaille la question de la prévention au vieillissement.
5. Le Pôle Atouts qui travaille la question des initiatives et de la participation des habitants, acteurs de la Cité, à travers l'implication bénévole.
6. Le Pôle Jeunesse qui travaille la question de la citoyenneté et des adultes de demain.
7. Le Pôle Gens du Voyage qui travaille la question de l'accueil et de l'intégration des Gens du Voyage et de la culture du Voyage sur le territoire du Grand Périgueux.
8. Le Pôle TIC qui travaille la question de la fracture numérique
9. Le Pôle Accompagnement à la scolarité qui travaille sur la réussite éducative des enfants en associant les parents
10. Le pôle Développement du Pouvoir d'Agir des Habitants qui travaillent à développer des formes émancipatrices en direction d'actions collectives portées par des habitants dans une démarche de citoyenneté.

Le centre social est en train de travailler sur son projet général et de définir les nouvelles orientations afin d'obtenir le renouvellement de leur agrément pour 2018/2020.

Pôle jeunesse

Finalités : qu'est-ce qu'on vise ?

- Inculquer la démarche participative aux jeunes
- Autonomiser les jeunes dans leurs démarches
- Construire une démarche citoyenne avec les jeunes

Objectifs : qu'est-ce qu'on veut faire ?

- Animer des actions et un lieu Espace Accueil Jeunes pour rencontrer de nouveaux jeunes et les intégrer à la dynamique du pôle jeunesse

- Organiser avec les jeunes des actions et des projets qui facilitent la démarche participative
- Accompagner les jeunes à organiser des projets et des actions en cherchant à les autonomiser au maximum

Actions : qu'est-ce qu'on va faire ?

- Mettre en place des ateliers, des actions qui permettent de rencontrer les jeunes régulièrement dans le cadre d'une démarche participative.

Pôle accompagnement à la scolarité

Objectifs Généraux :

- d'aider les jeunes à acquérir des méthodes de travail, des outils et des relations sociales susceptibles de faciliter l'accès au savoir ;
- d'élargir les centres d'intérêt des enfants et des adolescents, de promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de la commune et de l'environnement proche ;
- de valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective, notamment par la pratique de l'entraide et l'encouragement du tutorat des jeunes ;
- d'accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants.
- de mettre en œuvre la formation des accompagnateurs.

L'efficacité des actions de l'accompagnement scolaire dépend dans une large mesure des relations que l'association entretient avec les écoles et le collège :

- la continuité de l'acte éducatif et la cohérence entre les activités scolaires et les actions d'accompagnement scolaire ;
- les meilleures modalités pour renforcer les échanges entre les enseignants, les équipes éducatives, les parents d'élèves et les intervenants de l'accompagnement scolaire ;
- l'adaptation et la différenciation de ces actions selon l'âge et le niveau des enfants et des jeunes auxquels elles s'adressent.

Le Centre Social St Exupéry offre aux parents un espace d'information, de dialogue, de soutien, de médiation leur permettant une plus grande implication dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

Public visé (âge, nombre...):

Ce sont des enfants en difficultés scolaires (CP à la 3^{ème}). Ils sont orientés par les enseignants afin d'acquérir des méthodes de travail, leur donner les outils nécessaires afin de leur faciliter l'accès au savoir, valoriser leurs acquis, renforcer leur autonomie.

Un travail en direction de la famille et de la parentalité est ensuite mis en place avec les travailleurs sociaux du territoire (PRE, CMS, Club de Prévention, EPED) afin d'accompagner les parents dans le suivi et les choix de la scolarité de leurs enfants

V- Charte du bien vivre ensemble

Les équipes sont confrontées à des enfants de plus en plus difficiles à encadrer

Suite à ce constat, le service a mis en place avec les Francas 2 séries de formation autour de :

- Gestion des groupes et conflits
- Relation aux familles

Durant ces formations les équipes ont pu échanger sur leur pratique et acquérir des outils. Cela a permis également à générer un esprit d'équipe plus fort.

Puis, 2 nouveaux outils ont été mis en place : une charte et une procédure (protocole expliqué dans « *Communication et articulation des activités périscolaires et des projets d'écoles* » page17/18) pour rencontrer les familles des enfants qui ne respectent pas les consignes

« POUR ETRE RESPECTE, JE RESPECTE LES AUTRES

Je suis poli : « bonjour », « au revoir », « s'il te plait », « merci »

Je parle sans crier et je me calme quand l'adulte me le demande.

Je ne coupe pas la parole et j'ECOUTE

Je prends soin du matériel que l'on me prête et des locaux pendant les activités.

Je ramasse mes papiers, mes déchets et je respecte le tri sélectif

Je me déplace en groupe calmement et je suis bien en rang.

Le respect doit avoir lieu dans tous les sens : de l'enfant à l'adulte, de l'adulte à l'enfant, de l'adulte à l'adulte et de l'enfant à l'enfant

La charte a été validée en commission Education/Enfance/Jeunesse depuis elle est :

- présentée aux enfants
- affichée dans tous les lieux de vie collectifs des enfants

VI-Dispositifs éducatifs

Sensible à la politique enfance- jeunesse, le projet éducatif du territoire s'inscrit dans une dynamique d'actions et de dispositifs déjà contractualisés avec des partenaires du champ éducatif.

- Contrat enfance/jeunesse avec la CAF

Le contrat enfance-jeunesse favorise le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil tout en recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

- PRE

Dispositif d'état inscrit dans la loi de la cohésion sociale. Il apporte aux enfants et aux adolescents ainsi qu'à leurs familles un accompagnement ciblé et personnalisé.

- CLAS

Le centre social anime le dispositif CLAS. Ce dispositif permet de financer des activités éducatives et culturelles auprès des enfants.

Il s'agit d'actions d'accompagnement à la scolarité, d'apports méthodologiques, d'activités culturelles et plus généralement une pédagogie de détour visant à leur redonner confiance. Les familles trouvent un accueil, des conseils, un accompagnement dans les différentes étapes de la scolarité et sont invitées s'impliquer dans l'encadrement des actions.

- REAAP et Pôle famille-parentalité du centre social Saint Exupéry

Objectifs éducatifs

- Faciliter l'autonomie et la citoyenneté
- Soutenir les solidarités familiales
- Renforcer la fonction parentale en accompagnant les parents dans leur rôle éducatif
- Accompagner les familles dans des projets collectifs ou individuels
- Inscrire les actions dans le territoire

Objectifs pédagogiques

- Valoriser les rôles et les compétences des parents
- Mettre en place des actions de sensibilisation et de formation à destination des familles. Informer et former sur les droits et les devoirs des individus
- Mobiliser les compétences des partenaires institutionnels, associatifs et professionnels qui partagent l'engagement d'accompagner les familles dans le respect des personnes et de leur autonomie
- Favoriser la relation et la rencontre entre les parents
- Développer les liens sociaux et les solidarités familiales
- Soutenir et accompagner les parents pour accueillir ou susciter de nouvelles initiatives

- Valoriser l'échange interculturel, le partage de savoirs faire et de savoir être dans le but de favoriser la solidarité, la reconnaissance des différences et la citoyenneté.
- Développer le bénévolat à travers la démarche participative
- Proposer des activités familiales en dehors des temps scolaires en partenariat avec les autres acteurs sociaux du territoire
- Mettre en place un Comité de Pilotage sur la question de la parentalité sur le territoire
- Mettre en place un diagnostic partagé sur la question de la parentalité sur le territoire

VII-Communication

Vers les enseignants :

- Rencontres et communication par mail toute l'année
- Déjeuners de travail
- Liste des enfants classe, TAP...
- Convention d'utilisation des salles, du matériel
- Informations municipales (courriers, invitations...)
- Conseils d'écoles

Vers les parents :

- Modalités générales de fonctionnement
- Lien avec L'EPED
- Planning d'activités
- Infos dans BM, affichages écoles, lieux d'animation
- Réunions d'informations
- Informations municipales (papier, site internet, panneaux électroniques...)
- Charte du bien vivre ensemble

Vers les enfants :

- Planning d'activités
- Contrat moral d'engagement
- Informations diverses
- Charte du bien vivre ensemble

Vers les animateurs/intervenants :

- Réunions de préparation
- Evaluation annuelle
- Réunions bilan
- Suivi sur le terrain
- Pour les animateurs, éducateurs, intervenants municipaux :
Annualisation et profil de poste
- Pour les animateurs « vacataires », plannings, les contrats et les profils de poste

Vers le personnel de service (Atsem, agents des écoles, cuisiniers, chauffeur de bus...) :

- Réunions de préparation
- Réunions bilan
- Suivi sur le terrain
- Evaluation annuelle
- Annualisation
- Profils de poste

VIII-Evaluations

Constitution d'un groupe de travail

Il est constitué de:

- Mme Contie, Maire 1ère adjointe élue à l'éducation, l'enfance, la jeunesse, le sport et le PRE
- Mme Gibiat-Cassiau, responsable du pôle E/E/J
- Mme Bouldouyre, cheffe de service de l'enfance
- Mme Amelin, cheffe de service à de la culture
- Mr Daboïr, chef de service au sport
- 2 directeurs d'école
- 1 représentant de chaque école et de chaque association des parents d'élèves
- Madame Pons, inspectrice ou un représentant de la circonscription Périgueux nord
- Directeur du centre social Saint Exupéry
- 1 représentant de La ligue de l'enseignement
- 1 représentant des Francas
- 1 représentant de l'EPED

Ce groupe de travail se réunit 2/3 fois par an.

Les objectifs du groupe :

- Mettre le projet en cohérence
- Respecter les objectifs du projet et de chaque structure
- Réfléchir à l'encadrement des publics d'âge maternel
- Harmoniser les catégories d'activités sur le territoire
- Organiser, suivre l'évolution du TAP
- Evaluer le projet tout au long de l'année et bilan en juin

En parallèle de ce groupe, différentes réunions de bilan ou d'informations ont eu lieu :

- avec les équipes d'animation
- avec les équipes d'ATSEM
- avec les équipes enseignantes + conseils d'écoles
- avec les familles
- les élus de la commission E/E/J

Ces rencontres permettent d'avoir des éléments de réflexion de l'ensemble des protagonistes et de les débattre en groupe de travail.

Modes d'évaluations

-Quantitatif :

- Nombre d'activités
- Nombre d'animateurs
- Nombre d'enfants
- Nombre de cycles

-Qualitative :

- La pertinence du choix des activités
- La qualité des activités
- L'accès facilité aux pratiques de loisirs
- La coordination des activités
- La complémentarité des actions (scolaires, péri et extra)
- L'assiduité enfants et adultes
- La pertinence des passerelles
- Le dynamisme et une organisation partagée avec l'ensemble des acteurs du territoire
- La pertinence des choix de communication
- Le niveau de communication entre structure
- L'innovation des projets
- Le développement personnel, les aptitudes intellectuelles et physiques, l'épanouissement et l'implication dans la vie collective des publics
- Des méthodes de communication
- La complémentarité dans la communication

IX-Glossaire

A.L.S.H : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

A.N.R.U : Agence Nationale de la Rénovation Urbaine

A.P.C : Activités Pédagogiques Complémentaires

A.P.S.A : Activités Physiques, Sportives et Artistiques

A.T.S.E.M : Agent Technicien Spécialisé des Ecoles Maternelles

B.A.F.A : Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateurs

B.A.F.D : Brevet d'Aptitudes aux Fonctions de Directeurs

B.M : Bulletin Municipal

C.A.F : Caisse d'Allocations Familiales

C.E.J : Contrat Enfance Jeunesse

C.L.A.S : Contrat local d'Accompagnement à la scolarité

C.M.S : Centre Médico-Social

D.A.S.E.N : Directeur Académique des Services de l'Education Nationale

E.H.P.A.D : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

E.N : Education Nationale

E.P.E.D : Ecole des Parents et des Educateurs de la Dordogne

E.P.I : Enseignements Pratiques Interdisciplinaires

F.C.P.E. : Fédération des Conseils de Parents d'Elèves

P.E.D.T : Projet Educatif du Territoire

P.R.E : Programme de Réussite Educative

R.E.A.A.P : Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la parentalité

T.A.P : Temps d'Activités Périscolaire